

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 20 avril 2011 - 18 h 30

SP.MS -187.2011

L'An Deux Mille Onze, le mercredi vingt avril à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean Baptiste SALLABERRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. SALLABERRY (Maire) – M.VIEIRA, M.BEITIA, Mme LAXAGUE, M.CHENUT, Mme ZUBIETA, Mme ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENAUZIA (Adjoints) – Mme UGARTEMENDIA, Mme CADIEU, Mme BRUANT, M.LOPEZ DARRIBAT, Mme BERAZA LABATTUT, M. NARVARTE, M. Yannick CAZALIS, M.CASTANIER, Mme DESTRUHAUT, M.BURGUET, M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle Christelle CAZALIS, M.ETCHEVERRY, Mme HARAMBOURE, M.SUERTEGARAY, Mme ANSAULT, M. ELIZALDE

ETAIENT EXCUSES : M.BERRA qui donne procuration à Mme ZUBIETA, Mme BERNARD CUISINIER qui donne procuration à Mme BRUANT, M.LARRARTE qui donne procuration à M.SALLABERRY, Mme BRIAIS qui donne procuration à M. LOPEZ DARRIBAT, M.MADIN qui donne procuration à M.BURGUET – Mme SEGADE – Mme ARRIZABALAGA LABROUSSE

Secrétaire de séance : Mme UGARTEMENDIA

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Il adresse tout d'abord, en son nom et au nom du conseil municipal, ses félicitations à Monsieur le premier Vice-Président du Conseil Général en charge de la Solidarité : je sais pouvoir compter sur lui pour des appuis sur les dossiers hendayais et je l'en remercie par avance.

M. ECENARRO : Merci pour ces félicitations. Je peux vous assurer que le Département en général et le Vice-Président que je suis seront toujours à votre écoute pour les dossiers hendayais, dans le respect de l'équilibre de ce territoire et du département dans sa totalité.

Monsieur le Maire précise qu'après avoir traité l'ordre du jour, il lèvera officiellement la séance. Ensuite lecture sera faite de la question diverse adressée conjointement par Hendaye Plurielle et Biharko Hendaia pour laquelle il fera sa réponse. Il n'y aura pas de débat étant donné que ce n'est pas dans les attributions du Conseil Municipal de traiter de ce sujet.

Il fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2011 par Mme UGARTEMENDIA désignée en qualité de secrétaire de séance. Le procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire rend ensuite compte à l'assemblée des diverses décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal, à savoir :

- Renoncations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 4 mutations foncières pour un montant global de 500 920 Euros.

- Décisions :

032.2011 Extension d'une voie communale à Dongoxenia – Marché ETCHART – Lot 1 : terrassements, maçonnerie (76 300 € HT)

033.2011 Extension d'une voie communale à Dongoxenia – Marché C.B.T.P. – Lot 2 : voirie (19 853 €)

034.2011 Fourniture de bacs de collecte – Lot 1 : colonnes PAV. Marché (procédure adaptée) à bons de commande – Sté TUCOM (entre 10 000 et 15 000 € HT)

035.2011 Fourniture de bacs de collecte – Lot 2 : bacs 2 et 4 roues OM – Marché (procédure adaptée) à bons de commande – Sté CITEC ENVIRONNEMENT (entre 5 000 et 10 000 € HT)

036.2011 Fourniture de bacs de collecte – Lot 3 : bacs 2 et 4 collecte sélective – Marché (procédure adaptée) à bons de commande – Sté PLASTIC OMNIUM (entre 5 000 et 10 000 € HT)

037.2011 Autoport – Centre d'accueil – Bureau n° 3 – Convention d'occupation – Association « Vivre Ensemble – Elgar Bizì »

L'ordre du jour est ensuite abordé :

<p><b>SUR RAPPORTS DE M. SALLABERRY</b></p>
---

**029.2011 – SAISON TOURISTIQUE 2011 – SURVEILLANCE DES PLAGES**

La surveillance des plages durant la prochaine saison estivale nécessitera le recrutement de 18 sauveteurs avec statut d'agent non titulaire (contractuel à temps complet, soit 35 h par semaine) de la Fonction Publique Territoriale, rémunérés sur la base du statut d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de 2<sup>e</sup> classe et suivant la grille de rémunération fixée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

**030.2011 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DE LA PLAGE**

L'exploitation de la grande plage d'Hendaye par la commune cessera le 7 août 2012. Il convient de solliciter de Monsieur le Préfet le renouvellement de cette concession pour une période de 12 ans ainsi que l'ouverture de l'enquête publique préalable.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme BRUANT et M. ELIZALDE entrent en séance.

**031.2011 – PROJET TXINBADIA – FONDS EUROPEENS**

Des projets relatifs à la mise en valeur, à la protection et à la valorisation du patrimoine dans un but de développement durable peuvent bénéficier des fonds européens (INTERREG IV A) qui seront attribués sur les exercices 2011/2012/2013. Le Conseil Général des P.A. a sollicité le Conservatoire du Littoral, la commune d'Hendaye et le C.P.I.E. pour s'inscrire dans cette démarche pour ce qui concerne la corniche basque et le domaine d'Abbadia, en s'associant avec le Gouvernement Basque gestionnaire des zones humides de Txingudi. Ainsi tous les partenaires pourraient bénéficier d'une subvention de 65 %.

La commune d'Hendaye est associée en tant que gestionnaire du domaine d'Abbadia et partenaire de la rénovation de la ferme Asporotxipi et pourrait donc souscrire, pour cette opération dénommée « TXINBADIA », au programme opérationnel de coopération territoriale Espagne, France, Andorre INTERREG IV A.

M.ECENARRO : C'est avec beaucoup d'intérêt que le 2 février dernier, j'ai assisté sur le site de «Plaiaundi », à la signature de la convention liant l'association gestionnaire du site d'Irun avec le CPIE Littoral Basque et le Gouvernement d'Euskadi. Ce fut-là un temps fort de la coopération transfrontalière, visant à officialiser le savoir-faire et l'expertise en matière environnementale, des deux associations locales situées de part et d'autre de l'ancienne frontière. Nous devons nous réjouir que dans le prolongement de cet acte hautement symbolique, les partenaires institutionnels concernés : Ville d'Hendaye, Conservatoire du Littoral, Gouvernement Basque et Conseil Général décident aujourd'hui de cofinancer ce projet estimé à plus de 4.200.000 €.

M. NARVARTE entre en séance.

M.ELIZALDE demande à ce que les actions qui vont être menées soient explicitées plus concrètement, sachant que 4 MF seront déboursés. Il félicite le C.P.I.E. pour le travail fait et qu'il continue à faire. Enfin Biharko Hendaia demande à ce que des réunions publiques soient organisées afin d'expliquer aux hendayais et hendayaises quels vont être les objectifs de ce projet.

Monsieur le Maire : ce même jour 2 février, Mikel BERRA était présent à cette réunion. Il est absent aujourd'hui et aurait pu nous donner plus d'explications. Pour Hendaye, il s'agit essentiellement de la rénovation de la ferme Asporotxipi, rénovation extérieure mais également intérieure avec la mise en place d'une scénographie qui nécessite un important financement. Il y a également le

traitement des abords mais tout ce programme n'est pas encore finalisé et nous attendons ces fonds de financement pour avancer. Du côté de Plaiaundi c'est le Gouvernement Basque qui a des projets qu'il veut lier à cela. C'est une structure qui sera fort intéressante pour le devenir de la Corniche Basque dans son ensemble avec le Domaine d'Abbadia.

De même beaucoup d'opérations seront menées pour la Baie de Txingudi. Il faudra donc que l'on communique, d'autant plus que les autres communes et institutions auront aussi délibéré. Je vous donne rendez-vous un peu plus tard avec plus de détails.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES - 1 ABSTENTION : M.ELIZALDE

### SUR RAPPORTS DE M. CHENUT

#### **032.2011 – ANNEE 2011 – FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX**

Il est proposé de fixer les taux d'imposition suivants :

TAXES	TAUX de l'année 2010	TAUX votés en 2011	BASES 2011	PRODUITS 2011
TAXE HABITATION	13.68	13.9536	30 920 000	4 314 453
FONCIER BATI	12.60	12.8520	24 003 000	3 084 968
FONCIER NON BATI	32.07	32.7114	51 000	16 683
<b>TOTAL</b>				<b>7 416 104</b>

M. ECENARRO : En 4 ans, vous avez augmenté la pression fiscale de 14.02% (hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères), alors même que l'augmentation des bases locatives en partie liées aux nouvelles constructions, ont progressé de manière très favorable (27.547.000 € en 2007 pour 30.920.000 € en 2011 au titre de la taxe d'habitation et 20.618.000 € en 2007 pour 24.003.000 € en 2011 au titre du foncier bâti). Autrement dit, la masse des impôts locaux est à présent répartie sur un plus grand nombre de contribuables. Cette seule augmentation significative des bases locatives qui génère mécaniquement un supplément de recettes, aurait pu vous inciter à équilibrer le budget sans augmentation d'impôts. En cette période de crise et de précarité, les Hendayais étaient en droit d'espérer de votre part une « pause fiscale ». Mais tel n'est pas votre choix et nous le regrettons. Nous voterons contre cette délibération.

M. CHENUT : Lorsque tu dis que la municipalité fait subir aux contribuables, encore cette année, une pression fiscale de 4 %, je précise que cette augmentation n'est pas le fait de notre volonté. Il y a 2 % d'augmentation de l'Etat et les 2 autres % ne sont pas le fait du hasard mais tout simplement l'inflation. Je pense qu'une municipalité qui se respecte se doit d'engager des dépenses de fonctionnement de plus en plus importante à service égal. D'ailleurs une inflation de seulement 2 % paraît très étonnante, notamment par rapport à certaines augmentations comme les fluides, le carburant. Lorsque l'on fait ses courses, on s'aperçoit qu'il s'agit plutôt depuis un ou deux ans d'une inflation de 4 à 5 % par an. Nous avons donc besoin de recettes pour payer nos dépenses de fonctionnement, même si elles sont bien cernées et si nous essayons de les diminuer, sinon nous devons diminuer notre excédent de fonctionnement et nous ne pourrions plus investir à hauteur de nos besoins et de nos espérances. Cela tombe mal dans cette période de crise mais c'est un besoin incontournable et je ne vois pas d'autre solution pour s'en sortir honorablement.

M. ECENARRO : l'argument qui consiste à dire que la commune n'est pas responsable de la fiscalité liée à la revalorisation forfaitaire des bases par l'Etat est assez fallacieux car la ville a toute latitude pour réduire d'autant ses taux et obtenir le produit fiscal qu'elle souhaite. Cela s'appelle simplement le produit fiscal attendu. C'est aussi fallacieux car dans la délibération qui va suivre concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vous procédez bien à la réduction du taux 2011 par rapport à celui de 2010 car vous avez constaté que les frais avaient baissé, que les bases ont été réévaluées et finalement vous faites vous-mêmes la démonstration, en procédant ainsi sur la TEOM, que c'est de la seule responsabilité de la municipalité d'augmenter ou de baisser les taux quelle que soit la revalorisation forfaitaire imposée par l'Etat.

M.CHENUT : effectivement, si nous avons augmenté le taux de 2 % cette année, la TEOM va baisser de 1.11 %, donc la pression fiscale dont tu parles va baisser d'autant. La taxe d'habitation et la TEOM sont payées par tous les ménages hendayais.

Monsieur le Maire : Nous avons de plus en plus d'habitants sur Hendaye, donc de plus en plus de besoins d'équipements publics, de fonctionnement puisque davantage d'enfants dans les écoles, les cantines, etc... Si nous voulons tenir une politique de solidarité efficace, je crois que nous n'avons pas beaucoup de chemin à emprunter et celui que nous avons choisi est celui d'une hausse modérée égale à l'inflation. Il n'y a pas d'abus et si nous voulons conserver la qualité des prestations que nous proposons, aux parents entre autres, nous sommes dans le raisonnable.

M.ECENARRO : mes propos visaient simplement à rappeler à M. CHENUT qu'il applique de manière différente ces deux mesures. Dans une, il nous explique que le taux doit être maintenu parce que les bases forfaitaires ont été maintenues par l'Etat et sur l'autre dossier qu'est la TEOM il profite de ces mêmes bases et dit qu'il peut baisser le taux.

M. CHENUT : pour la TEOM nous ne pouvons répercuter que la dépense réelle. Cela n'a rien à voir avec la fiscalité.

M. ECENARRO : tout dépend de ce que tu mets dans les cases puisqu'il s'agit de comptabilité analytique.

M. CHENUT : mais nous sommes honnêtes avec ce que nous mettons dans les cases.

M. ELIZALDE : Cette année de nouveau, les impôts locaux vont augmenter : la taxe foncière, la taxe d'habitation. Il nous semble que ces impôts augmentent pour investir dans notre commune, sauf qu'une partie importante de ces investissements vont aller, cette année et l'année prochaine, pour le réaménagement du Boulevard de la Mer, c'est-à-dire 3 M€ HT aujourd'hui et peut-être plus demain. Biharko Hendaia avait déjà signalé à Monsieur le Maire, à son adjoint aux travaux et à l'urbanisme, que ce n'était pas une priorité. Il existe d'autres priorités dans notre ville et nous ne pouvons pas faire supporter le poids de cet investissement à l'ensemble des hendayais.

Monsieur le Maire : à chacun sa politique, la notre est celle-là. Nous passons au vote.

**ADOPTÉ A LA MAJORITE**

**8 VOTES CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, M.ETCHEVERRY, Mme HARAMBOURE, M.SUERTEGARAY, Melle Christelle CAZALIS, M. ELIZALDE.**

### **033.2011 – ANNEE 2011 – TAXE D'ENLEVEMENT DES DORDURES MENAGERES**

Il est proposé de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9.19 % pour l'année 2011. Le montant des dépenses prévues est de 2 311 073 €.

M. ECENARRO : Dans le budget 2011, les dépenses qui étaient en 2010 de 2.478.000 €, sont prévues en baisse, puisqu'elles sont estimées à 2.311.000 € (soit 167.000 € de moins). En réalité, sur ces 167.000 € d'« économies » il faut noter que 125.000 € correspondent aux frais de personnel réaffectés sur le budget général, puisque la municipalité a décidé de réduire le nombre de collectes d'ordures ménagères (2 ramassages par semaine l'hiver au lieu de 3, et 3 ramassages par semaine l'été au lieu de 6). Au-delà d'un service public municipal qui se dégrade, il ne s'agit-là que d'un simple transfert de charges entre budgets, sans économie réelle. La seule différence, c'est que désormais ces frais de personnel seront financés à 100% par la fiscalité du budget général, c'est-à-dire par tous les contribuables, au lieu d'être financés par la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, c'est-à-dire par les seuls propriétaires). A noter également dans ce budget des ordures ménagères, la très nette réduction en recettes de la «redevance spéciale des ordures ménagères» qui ne rapportera plus que 25.000 € au lieu de 110.000 €. Cela signifie-t-il que le service spécial de collecte envers les commerçants et autres collectivités n'est plus assuré ou bien qu'il n'est plus considéré si attractif ? En jetant un coup d'œil sur l'incidence financière de cette TEOM sur nos administrés, je constate que depuis 2008, cette taxe a progressé de 32% en 2 ans. Elle progresse 2 fois plus en valeur que l'augmentation de la seule taxe foncière, alors que le tonnage d'ordures ménagères collecté représente 340 tonnes de moins qu'en 2008.... Donc nous voterons contre cette délibération.

M. CHENUT : je ne comprends pas la différence que tu fais sur la TEOM qui n'est pas payée par tous les contribuables mais seulement par les propriétaires. Je croyais que les locataires payaient cette taxe.

M. ECENARRO : on la retrouve dans la taxe foncière.

M. CHENUT : Elle est répercutée à tous les contribuables par les propriétaires.

M. ECENARRO : Ce n'est pas nous qui la répercutons. Nous sommes dans une assemblée municipale et nous ne gérons pas ce que font les copropriétés, les syndicats de copropriétés et autres promoteurs.

M. CHENUT : il est faux de dire que ce sont seuls les propriétaires qui paient, au final c'est le consommateur.

M. ECENARRO : Aujourd'hui tel que nous présentons les budgets, nous faisons en sorte que ce soit tous les contribuables qui paient au lieu des propriétaires ; c'est ce que nous décidons aujourd'hui.

M. CHENUT : tu joues sur les mots.

M. ECENARRO : non je joue sur l'argent.

M. CHENUT : Je maintiens ma position, à savoir que ce sont tous les contribuables hendayais et qui habitent Hendaye qui paient la TEOM

M. ECENARRO : je maintiens la mienne.

M. BEITIA : Pour information, la TEOM doit être liée réellement à l'enlèvement des ordures ménagères. Nous n'avons pas encore imputé les charges de fonctionnement de la déchetterie ou des gravats ; donc il y a une part qui doit aller dans le budget général et une autre part au niveau des ordures ménagères. C'est déjà une certaine justice à rendre. En ce qui concerne les modifications du ramassage des ordures ménagères, rien n'avait été modifié depuis la mise en place du tri sélectif. Comme cela a été dit, il y a des tonnages qui sont moindres et nous sommes, de surcroît, dans une réflexion pour faire des économies d'échelles, que ce soit : dans les tournées pour lesquelles nous constatons que certains camions arrivent au quart plein aux ateliers et d'autres en surcharge, donc non-conformes à la réglementation du code de la route ou pour les durées de tournées qui sont totalement irrégulières, fluctuant entre 6 et 10 h et avec 10 h occasionnant des problèmes de récupération et de non respect du code du travail. Tout cela a fait l'objet d'une étude et nous aurons l'occasion d'en reparler dans le courant de l'année puisque le débat porte sur le tri sélectif qui, en l'état actuel des choses, n'est pas satisfaisant car l'entreprise qui sous-traite cette activité le fait un peu à la légère. Etant donné que cette taxe est automatiquement indexée sur les coûts, nous aurons intérêt à rationaliser en maintenant, bien sûr, tout le personnel en place. Il y a peut-être quelques modifications mais les hendayais seront tenus informés au fur et à mesure.

M. CHENUT s'adressant à M. ECENARRO : je souhaite revenir sur la baisse des recettes sur les dotations et participations ou redevances spéciales, je n'ai pas bien compris tes chiffres : d'un côté 130 000 € et de l'autre 20 000 €.

M. ECENARRO : Pour les campings, les hôtels, les restaurants, ce ramassage est annoncé pour 25 000 € en 2011 et il était de 160 000 € sur le réalisé de 2010 ; je me demande si l'on a globalisé le service ou si le service n'est pas assuré ou si les gens ne sont pas satisfaits du service.

M. CHENUT : c'est ventilé différemment car nous arrivons aux mêmes montants.

M. ECENARRO : donc je crois que l'on a globalisé l'opération et que peut-être les privés paient un peu pour les opérations des sociétés.

M. CHENUT : il n'y a aucune modification, c'est juste une question de ventilation, de présentation. On arrive en 2010 à 155 000 € de recettes annexes et en 2011 à 154 800 €.

M. ECENARRO : sur le budget prévisionnel 2011 on a une redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères de 20 000 € et au titre de la déchetterie 5 000 € : les redevances spéciales représentent donc un total de 25 000 €. Je reprends les mêmes chiffres sur le réalisé du compte administratif 2010, article 706.12, la redevance spéciale d'enlèvement des ordures s'élève à 110 555 €. Si vous avez globalisé, cela pénalisera le service.

M. CHENUT : c'est un problème de ventilation car en 2010 la redevance spéciale est de 17 800 €.

M. ECENARRO : cela n'a rien à voir. Il y a le chiffre du compte administratif à corriger. Tel qu'il est écrit et tel que nous l'avons voté il ne peut y avoir de chiffres identiques.

M. CHENUT : on reprendra cela et on te donnera le renseignement.

M. ECENARRO : Par contre, je confirme ce que disait Richard sur le fonctionnement un peu limite de la collecte sélective puisqu'en 2008 on avait collecté 1 230 tonnes et on passe en 2010 à 1 157 tonnes et ce malgré les efforts de la personne détachée par Bilta Garbi qui fait très bien son travail. Cela nécessiterait peut-être encore un peu d'animations auprès des hendayais.

M. BEITIA : ce sera un débat citoyen. Le tissu des habitants d'Hendaye a évolué, on compte beaucoup plus d'habitants sur les extérieurs et rien n'a été modifié. Il convient donc de tout revoir. Je tiens à remercier le service, y compris celui des éboueurs. Tout cela est fait en concertation avec eux, y compris une réflexion sur la récupération du tri sélectif. Il y a des habitudes à changer en tant qu'hendayais, notamment sur les jours de tournée. Mais d'abord le plus important ce sera l'économie au niveau du portefeuille. Tout le monde doit être conscient car ce sera une rubrique de plus en plus chère ; d'autre part, sur le plan environnemental on va essayer de réduire le fonctionnement des camions qui tournent pour pas grand-chose. Ce n'est pas inintéressant.

M. ELIZALDE : Nous proposons une sortie en cidrerie à Hernani et ainsi voir comment cette ville arrive à passer d'une taxe à une redevance. Comme nous l'avons déjà manifesté les autres années, Biharko Hendaia est contre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et pour une redevance. A Hernani, ils font du porte à porte, reprenant un jour tel déchet et un autre le lendemain, etc.. Hernani n'est pas plus petit qu'Hendaia. Si vous êtes d'accord allons voir comment cela se passe.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

8 VOTES CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, M.ETCHEVERRY, Mme HARAMBOURE, M.SUERTEGARAY, Melle Christelle CAZALIS, M. ELIZALDE.

#### **034.2011 – COMPAGNONS DES BELLES ETAPES – HORIZON – TRAVAUX – GARANTIE D'EMPRUNT**

Par délibération du 15 décembre 2010, vous avez accordé la garantie d'emprunt de la commune pour un prêt contracté par l'association Compagnons des Belles Etapes auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE et ce, afin de réaliser des travaux de modernisation et d'extension du centre de vacances situé rue Goyara. La CAISSE D'ÉPARGNE ne soutenant plus ce projet, le CRÉDIT AGRICOLE et HSBC ont décidé de le financer à hauteur de 50 % pour chacune des banques. La ville d'Hendaye pourrait accorder à nouveau sa garantie pour un montant de 750 000 €.

Mme KEHRIG : Je trouve étonnant que le sujet revienne à l'ordre du jour, 4 mois après notre décision, alors que nous sommes à quelques jours de la livraison de ce chantier et il est donc surprenant que nous soyons encore à parler de négociation de prêt pour le financement de travaux qui sont quasiment terminés. Savons-nous pourquoi la Caisse d'Épargne s'est désengagée de ce projet et pourquoi alors que nous étions partis sur 2 millions d'Euros avec une garantie d'emprunt sur 1 million d'euros, nous passons aujourd'hui à 1.5 million d'euros avec une garantie d'emprunt sur 750 000 € ?

M. CHENUT : Je sais que la Caisse d'Épargne avait annoncé un taux d'environ 3.5 % qu'elle n'a pas pu tenir et a proposé un taux nettement supérieur. Les Compagnons des Belles Etapes se sont alors retournés vers d'autres banques pour trouver un meilleur taux ; il n'ont pu obtenir qu'un taux de 5 % en se rabattant sur deux banques pour obtenir, par moitié, ces 1.5 M€ au lieu des 2 M€ initialement prévus et revus à la baisse. Pour la commune, ce n'est pas une garantie supplémentaire mais au contraire une baisse de 250 000 €. La garantie de la commune, tout le monde le sait, est un mal nécessaire avec un risque minime et même inexistant, peut-être 1 % de risque mais nous pourrions toujours nous retourner sur un existant immobilier de grande importance. Les travaux sont pour ainsi dire terminés puisqu'à ma connaissance c'est ouvert ; ils ont déjà reçu du monde. La commission de sécurité est passée il y a 15 jours.

M. ECENARRO : tu dis que la mairie pourrait se retourner mais je ne vois pas dans l'acte une quelconque hypothèque ou prise de garantie car en fait nous ne serons jamais que des chirographaires et jamais des privilégiés dans l'histoire, si jamais cela tournait mal.

M. CHENUT : Tout le monde le sait, chaque fois qu'une municipalité prend ce genre de délibération, c'est dans l'intérêt de la collectivité par rapport à ce qui est mis en place sur un plan économique. Il n'y a rien à redire, la commune l'a toujours fait.

M. ELIZALDE : Nous souhaitons poser la même question que le groupe Hendaye Plurielle, à savoir pourquoi la Caisse d'Épargne s'était retirée de cette action. Par ailleurs, pourriez vous nous confirmer que la priorité sera donnée aux associations hendayaises lorsque celles-ci recevront des groupes de l'extérieur à loger ; enfin, serait-il possible de réserver une part des places pour les travailleurs saisonniers.

M. CHENUT : Pour Pâques, les Eglantins vont bénéficier d'hébergement pour leur tournoi traditionnel.

Monsieur le Maire : Ce genre d'installation est une nécessité pour les activités de tourisme d'Hendaye et surtout pour les tous clubs de jeunes qui revêtent un caractère social. C'est très positif pour la ville. Ils doivent rester ouverts quasiment toute l'année avec deux mois de fermeture durant l'hiver. Sur ta demande de logements saisonniers, cela n'est pas d'actualité et il appartient à la commune de prendre cela en charge et elle y veillera. C'est un logeur de plus sur la ville pour les associations aussi.

M. ELIZALDE : On ne dit pas que c'est une mauvaise chose. Nous avons posé la même question lors du vote de la délibération pour la Caisse d'Épargne et on nous avait dit que oui les associations hendayaises seraient prioritaires tout le long de l'année. Maintenant on ajoute qu'il existe un manque de logements pour les travailleurs hendayais et souhaitons savoir s'il y aurait une possibilité pour cette population mais nous sommes d'accord sur le principe.

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas discuté de cela mais je pense que durant l'été ils vont essayer de remplir par eux-mêmes. Il faut rester dans le domaine du raisonnable.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES – 1 abstention : M. ELIZALDE

#### **SUR RAPPORT DE MME ESTOMBA**

##### **035.2011 – CONTRAT EDUCATIF LOCAL – AVENANT 2011**

Il convient de signer un avenant d'une durée d'un an relatif au Contrat Educatif Local conclu en 1999. Les subventions correspondantes seront sollicitées auprès des partenaires.

ADOpte A L'UNANIMITE –

#### **SUR RAPPORTS DE M. BEITIA**

##### **036.2011 – ACHAT DE TERRAIN – BD DU GENERAL LECLERC**

La commune pourrait acquérir le terrain de Mme DOUAT, situé en bordure du Bd du Général Leclerc, cadastré AV 356, d'une superficie de 1 121 m<sup>2</sup>, pour un prix de 255 000 €, afin de réaliser un programme de logements sociaux.

ADOpte A L'UNANIMITE -

##### **036.2011 – PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE DE MACHITENIA**

Il est proposé de créer un Programme d'Aménagement d'Ensemble au lieudit Machiténia prévoyant la construction d'une voie centrale en sens unique et l'aménagement du chemin rural existant en limite de commune avec Urrugne. En échange de ces travaux, prévus en 2011, les divers propriétaires s'engagent à rétrocéder à la commune une surface de terrain d'une valeur équivalente qui pourrait être affecté à un équipement public ou un lot à bâtir.

Mme KEHRIG : Concernant ce terrain, plusieurs solutions étaient envisageables pour faire cette acquisition. Vous avez fait le choix d'un PAE. Il aurait été tout de même intéressant de nous présenter en détail ce programme lors de la dernière commission des travaux qui a eu lieu ce jeudi 14 avril. En effet, la réalisation d'un PAE est généralement retenue dans un programme un peu plus vaste et peut concerner plusieurs propriétés. Mais je sais que vous allez me répondre que c'est votre choix étant donné que vous avez choisi, Monsieur le Maire, de garder pour vous seul la compétence urbanisme en l'excluant des compétences de la commission des travaux qui aurait tout de même pu être consultée pour avis. Toutefois, je souhaiterais relever quelques points, même si vous avez bouclé ce dossier. Les délibérations qui créent des PAE doivent déterminer plusieurs éléments et notamment les conditions financières : il me semble qu'il serait nécessaire de préciser la surface du terrain rétrocédé à la commune afin que nous ayons une véritable estimation, puisque j'imagine que les négociations sont terminées et que vous connaissez d'ores et déjà cette surface. Cette délibération devrait également préciser le délai exact de réalisation des travaux à la charge de la commune. C'est un point qui est essentiel puisqu'en cas de non respect de ce délai les propriétaires peuvent réclamer le remboursement des sommes versées et donc dans ce cas précis la restitution du terrain précédemment rétrocédé.

Autre point : dans notre PLU nous avons inscrit sur ce terrain un emplacement réservé n°5 matérialisé par une trame bleue, ce qui signifie que vous et que nous le réservons pour un programme de logements sociaux exclusivement. Cette réservation est inscrite dans la présentation du PLU pour y réaliser 20 logements sociaux. Il convient donc de modifier ce classement. Question : Pouvons-nous autoriser la création de ce PAE avant d'acter le déclassement de cette zone ?

Et enfin un dernier point : dans le cadre de création d'un PAE les constructions réalisées dans ce périmètre ne sont pas soumises à la TLE. Il serait donc intéressant de connaître l'évaluation de cette TLE qui ne sera donc pas perçue par la commune afin de connaître réellement le coût de cet échange pour la municipalité.

Voilà Monsieur le Maire les quelques interrogations que me posent la création de ce PAE. Et pour conclure ce dossier, j'aurais aimé entendre les arguments qui vous ont poussé à faire ce choix et à engager la ville dans ce PAE, en sachant bien sûr la nécessité de réaliser des acquisitions foncières.

Monsieur le Maire : Ce P.A.E. a été discuté lors de la précédente commission des travaux avec tous les détails. En ce qui me concerne, j'ai pris l'urbanisme en charge mais je n'ai jamais dit que les dossiers que je signalais ne passeraient pas en commission des travaux. Cela n'a jamais existé, il n'y a eu aucun changement c'est clair. Pour ce qui concerne le P.A.E., c'est une forme d'urbanisation qui est prévue par les textes ; d'ailleurs plusieurs projets ont déjà été réalisés auparavant avant notre arrivée. C'est une forme comme une autre de pouvoir avoir du terrain. Ce terrain était déjà en zone U, donc urbanisable. Il a été prévu dans notre nouveau PLU que lorsque l'on ouvrait à l'urbanisme, on prendrait 50 % des terrains, dans le cas présent c'était déjà ouvert. C'est une forme d'échange entre certains travaux contre du terrain. Nous avons expliqué en commission des travaux que ce projet portait sur 3 600 m<sup>2</sup> + un terrain contre la construction d'une maison. Nous avons eu une proposition d'une personne qui possède en zone « Ebc » à Chacamartégia 1.5 ha de terrain non constructible bien sûr, pour un échange contre un petit terrain pour construire une maison.

En ce qui concerne le changement de destination, il faudra effectivement que nous délibérions une nouvelle fois pour réaliser un équipement public à la place de logements sociaux. Cela peut se faire sur simple délibération du conseil municipal que l'on prendra le moment venu.

M. BEITIA : On ne peut pas donner la surface exacte tant que l'appel d'offres n'a pas été fait pour les travaux ; lorsque le montant de ces travaux sera connu et en fonction du prix du m<sup>2</sup>, nous connaîtrons la surface exacte de l'échange.

M. SUERTEGARAY : Lors de la dernière commission des travaux à aucun moment n'a été évoqué ce projet de PAE et s'il a été évoqué lors de réunions précédentes, c'était dans des termes très superficiels et très rapides. Je pense qu'un tel sujet aurait mérité mieux que d'être traité en commission des travaux mais plutôt en réunion plénière, comme cela a été fait pour le projet d'aménagement du Bd de la Mer. Je pense qu'un projet qui intéresse à la fois la construction d'une ikastola et un terrain d'environ 6 000 m<sup>2</sup> destiné à 100 % à la construction de logements sociaux, est prioritaire pour les hendayais et mérite un véritable débat en commission plénière puisqu'il intéresse tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire : Je pense que si tu l'avais demandé lors de la commission des travaux, nous aurions pu organiser cette plénière. Vous ne l'avez pas demandé. Le montant des travaux n'est que de 400 000 euros par rapport au Bd de la Mer pour lequel on entend assez qu'il coûte cher et qui lui effectivement a fait l'objet d'une réunion plénière.

M.SUERTEGARAY : Ce projet a été traité en petit comité et en aucun cas les élus n'ont été tenus informés. La dernière fois que l'on a évoqué l'implantation d'une ikastola c'était sur des terrains appartenant à Mme MION dans la zone de SOPITE. C'est un riverain de Machiténia qui, en discutant au trinquet, m'a demandé ce que je pensais de l'implantation d'une ikastola dans la zone. J'ai bien dû admettre que je n'étais pas au courant et lui l'était avant moi. Voilà une nouvelle fois un dossier important pour lequel les élus de l'opposition et même l'ensemble des élus n'ont pas d'informations.

Monsieur le Maire : Cela a été présenté en commission des travaux au cours de laquelle nous avons donné la surface du terrain et le montant approximatif. Il s'agissait de l'avant dernière commission des travaux.

M. SUERTEGARAY : Lors de cette réunion, ce dossier a seulement été survolé. C'est un dossier important car il concerne l'avenir d'un certain nombre d'enfants hendayais et qu'il y a en jeu un programme de logements sociaux qui va disparaître sacrifié pour la réalisation de cet équipement public. Je pense que c'est dommage car malheureusement le logement et l'emploi restent des priorités pour les hendayais.

Monsieur le Maire : Il y a également des équipements publics qui sont également des priorités. Nous sommes tout à fait dans notre rôle et nous n'avons rien caché.

M.SUERTEGARAY : Je pense que la réunion de la commission des travaux qui précédait le conseil municipal d'aujourd'hui aurait dû comporter ce projet de PAE dans son ordre du jour.

Monsieur le Maire : Il y a déjà eu une délibération sur ce PAE et on ne peut pas y revenir chaque fois.

M. ELIZALDE : J'étais également présent à cette avant dernière réunion de la commission des travaux et c'est vrai que l'on n'a pas parlé concrètement de ce qui était prévu sur cet emplacement. Il faut que l'on en discute, juste pour bien comprendre. Je ne mets rien en question, sachant que je suis pour l'implantation d'une ikastola à cet endroit.

M. BEITIA : Ce soir, on délibère sur la mise en place d'une procédure et sur un échange de terrain. En fonction des travaux, il y aura ensuite un autre débat quant à l'utilisation et à la mise en place de l'équipement. La commission des travaux a été informée de cette procédure, de la possibilité d'échange, du prix et de la surface approximative en fonction de ce qui sera fait au niveau de l'appel d'offres.

Mme KEHRIG : Donc nous reviendrons sur le sujet et nous pourrions avoir un bilan financier et de la TLE pour la commune.

M. BEITIA : Nous allons être obligés de délibérer sur une surface précise, donc aujourd'hui on vote uniquement une procédure.

M. SUERTEGARAY : Vous nous demandez une décision de principe pour faire un PAE mais nous ne savons pas ce que l'on va y faire ; mais vous, vous savez parfaitement ce que vous souhaitez y faire mais vous ne voulez pas en parler. C'est mon sentiment et je pense que d'autres autour de cette table le ressentent de cette manière.

ADOPTE A L'UNANIMITE -

**037.2011 – BD DE LA BAIE DE TXINGUDI – AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE**

Afin d'améliorer l'accès à la zone portuaire et au centre nautique, il est envisagé d'aménager un carrefour giratoire sur le Boulevard de la Baie de Txingudi, au droit de la rue des Grenadiers. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 224 527.60 € HT. Une consultation des entreprises pourrait être menée par procédure adaptée.

ADOpte A L'UNANIMITE -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h50.

Hendaye, le 22 mars 2011

LE MAIRE,

Jean Baptiste SALLABERRY

AFFICHAGE MAIRIE  
le : 22 AVRIL 2011

LE MAIRE,